

Paris le 21 décembre 2009

La CRE publie son deuxième rapport sur le fonctionnement des marchés de gros français de l'électricité et du gaz naturel

Sur le marché de l'électricité :

Le rapport rend compte des audits réalisés par la CRE relatifs aux méthodes de valorisation du parc nucléaire et hydraulique d'EDF.

Les conclusions de ces travaux, menés avec des consultants externes, ne remettent pas en cause les principes de valorisation retenus par EDF, qui consistent à minimiser les coûts de production. Les audits ont également porté sur les modalités d'intervention d'EDF Trading sur les marchés, en particulier sur ses outils d'optimisation journaliers. Les offres d'EDF Trading sont globalement cohérentes avec les coûts marginaux. Une analyse des coûts marginaux et des prix spot sur la bourse EPEX a été effectuée : sur le fondement des résultats des audits, la CRE a constaté que le niveau des écarts entre prix spot et coûts ne traduisent pas l'exercice d'un pouvoir de marché. Cet écart entre prix et coûts fera l'objet d'un suivi régulier spécifique par la CRE.

L'analyse de l'utilisation des différentes filières de production montre que la durée estimée de marginalité de la filière nucléaire est inférieure en 2008 à celle observée en 2007, tandis que les frontières sont désormais plus souvent marginales.

A l'échelon européen, les comparaisons de prix entre la France et les marchés avoisinants reflètent d'une part les différences structurelles des parcs de production, et d'autre part la forte sensibilité de la consommation française aux variations de température. Une baisse d'un degré de la température entraîne une augmentation de la demande de 2100 MW du fait du recours important au chauffage électrique.

Sur le marché du gaz :

Les évolutions des marchés depuis 2008 interviennent dans un contexte marqué par plusieurs événements clefs. Ces derniers sont liés, d'une part, à l'environnement international - avec notamment le retournement des cours du pétrole à l'été 2008, la récession économique et l'apparition d'excédents de gaz par rapport à la demande mondiale - et d'autre part, à des développements spécifiques au marché français, comme la fusion en une seule zone au 1er janvier 2009 des trois précédentes zones de transport au Nord en France (Nord-H, Est et Ouest).

Cette situation a permis le développement de la liquidité de marché en zone Nord. Les opportunités d'arbitrage entre les contrats d'importation à long terme indexés sur des produits pétroliers et des achats sur les marchés de gros se sont également accrues. Les niveaux actuels des prix de marché du gaz en France reflètent la situation du marché international du gaz et se situent nettement en dessous des niveaux des prix des contrats à long terme indexés pétrole. De ce fait, les gros consommateurs qui font jouer la concurrence pour leurs achats de gaz bénéficient, depuis le début de l'année 2009, de conditions de prix très favorables.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contact presse : Anne MONTEIL-tel : 01.44.5041.77-mail : anne.monteil@cre.fr